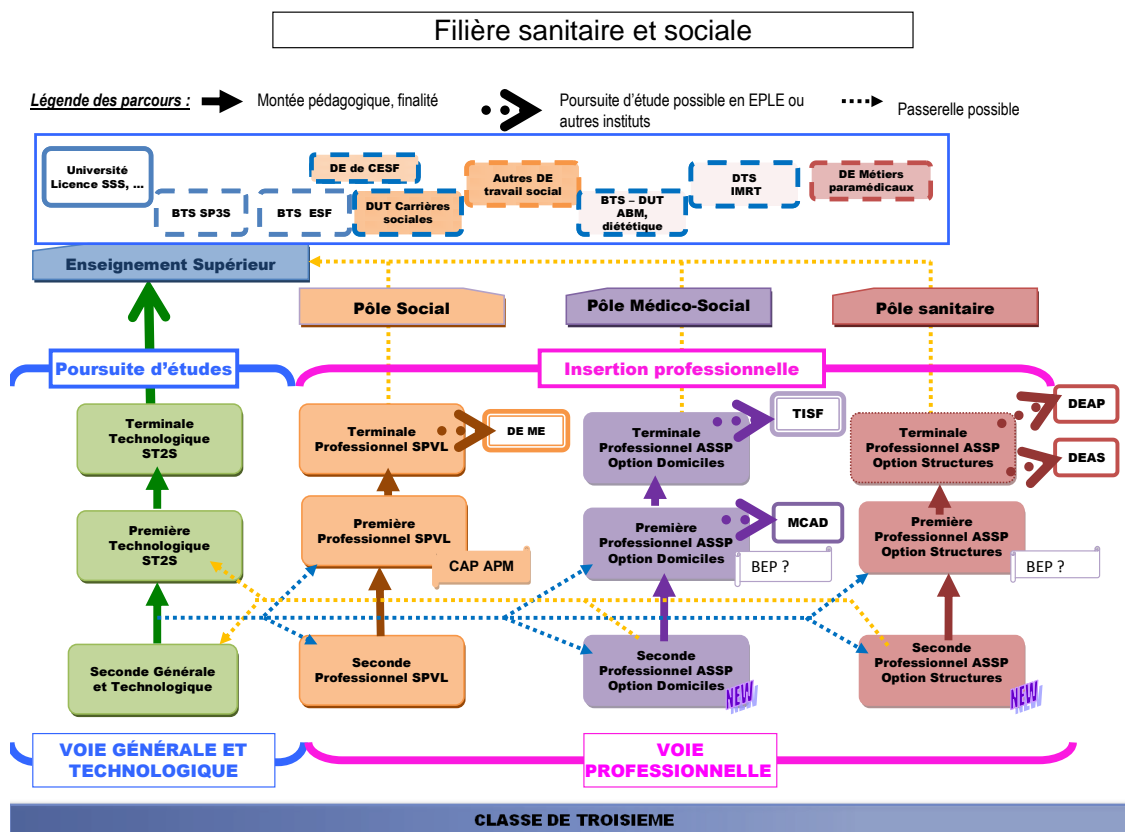
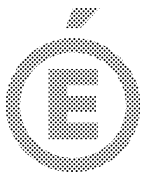


Ce document est destiné à aider les professeurs de collège dans leur information des élèves et de leurs familles sur les diplômes de la filière sanitaire et sociale pour une orientation la mieux adaptée à leur projet et à leurs capacités.



## Deux voies de formation ; trois diplômes

<b>Baccalauréat professionnel "Accompagnement, soins et services à la personne"</b>	<b>Ouverture à la rentrée 2011</b> Deux options : "à domicile" et "en structure". Objectifs : <b>Vise en priorité une professionnalisation</b> , menant à une insertion professionnelle rapide, directe ou après compléments de formation (en IFAS...).
<b>Baccalauréat Professionnel Services de Proximité et Vie Locale (SPVL)</b>	<b>Ouverture en seconde à la rentrée 2011</b> Objectifs : Vise en priorité une professionnalisation, menant à une insertion professionnelle rapide, directe
<b>Baccalauréat technologique Sciences et techniques de la santé et du social</b>	Rénovation en 2007 Objectif : <b>Prépare aux poursuites d'études supérieures</b> dans les secteurs de la santé et du social.



2

## **Questions / réponses liées à la création du baccalauréat professionnel ASSP**

### **Quels emplois et métiers sont directement accessibles après l'obtention du baccalauréat professionnel ASSP ?**

Le titulaire de l'option "à domicile" exerce principalement des activités d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne et au maintien de la vie sociale, auprès de familles, d'enfants, de personnes âgées ou en situation de handicap, qui vivent en logement individuel ou collectif. Il peut encadrer de petites équipes chargées de ces interventions. Il est employé par des associations, des collectivités territoriales, des entreprises... Parmi les emplois potentiels on peut citer : assistant de responsable de secteur "aide à domicile", responsable d'unité en domicile collectif.

Le titulaire de l'option "en structure" travaille dans des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il exerce auprès de personnes en situation de dépendance des activités de soin, d'aide ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne. Il participe aussi à des activités de promotion de la santé. Parmi les emplois potentiels on peut citer : assistant en soins et en santé communautaire, intervenant en structures d'accueil de la petite enfance, accompagnant de personnes fragilisées et/ou handicapées.

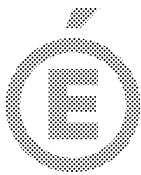
### **Quelles sont les possibilités de poursuite d'études après le baccalauréat professionnel ?**

Les contenus de formation du bac pro ASSP ont été construits pour permettre des poursuites d'études courtes (quelques mois) qui préparent au diplôme d'aide-soignant (après entrée en IFAS, institut de formation d'aide-soignant), ou d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de puériculture...

*Pour les élèves ayant pour projet la profession d'infirmier (ère), voir page suivante.*

Il est cependant important de rappeler que, comme pour tout baccalauréat professionnel, le titulaire du bac pro "ASSP" a la possibilité de poursuivre ses études, en particulier en BTS. Dans ce domaine de formation, deux spécialités de BTS existent : le BTS ESF "Économie sociale familiale", et le BTS SP3S "services et prestations des secteurs sanitaire et social". Or, il s'agit de BTS pour lesquels la demande est élevée et donc la sélection à l'entrée importante. Dans ces conditions, la voie du baccalauréat professionnel n'est pas celle qu'il faut recommander pour un projet de poursuite d'études vers l'un de ces BTS.

Pour être complet, il est nécessaire de rappeler que les titulaires du bac pro qui ont obtenu une mention bien ou très bien à l'examen ont un accès de droit, s'ils en ont fait la demande, dans les spécialités de BTS en rapport avec leur baccalauréat.



### 3 **Quelles poursuites d'études après le baccalauréat technologique "ST2S" ?**

La formation en ST2S développe les compétences nécessaires à tout bachelier pour accéder aux études supérieures et en particulier, l'aptitude à travailler en autonomie, à développer une analyse et une réflexion critique. Elle allie une formation scientifique solide et l'étude des questions de santé et sociales, permettant aux élèves de posséder des repères culturels et institutionnels propres aux secteurs de la santé et du social.

Les formations courtes (2 ou 3 ans post-bac) du domaine sanitaire et social auxquels prépare particulièrement le baccalauréat ST2S sont les suivantes :

Entrée sur dossier :

- Le BTS "Économie sociale familiale" pour une insertion professionnelle en tant que technicien en ESF ou pour s'engager, sur une année d'étude complémentaire, vers la profession de conseiller en économie sociale familiale (*Diplôme d'état de travailleur social*) ;
- Le BTS SP3S qui conduit à des emplois dans les organismes de protection sociale, les établissements médico-sociaux, les associations ;
- Le BTS diététique, le BTS en Analyses de biologie médicale ;
- Le DTS, en trois ans, d'imagerie médicale et de radiothérapie ;
- Le DUT de carrières sociales avec quatre options : Animation sociale et socioculturelle ; Assistance sociale ; Education spécialisée ; Gestion urbaine.

Recrutement par concours

- Formation en soins infirmiers, en vue de la profession infirmière (niveau II),
- Formation en travail social : éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants.

L'entrée en université pour un cursus en sciences sociales et santé (*licence sciences sanitaires et sociales, licence en sciences de l'éducation et sociales, ...*) permet d'accéder à des professions de niveau II ou I (gestion des organisations sociales et médico-sociales, politique de la ville, dispositifs sociaux d'accompagnement du handicap, activités sportives adaptées...).

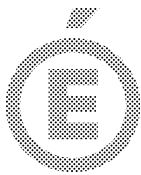
### **Comment devenir aide-soignant ? Quels liens entre le baccalauréat professionnel "ASSP, option en structure" et le diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) ?**

Le diplôme d'aide-soignant est obtenu après une formation en Institut de Formation (IFAS) d'Aide Soignant, où l'entrée se fait sur épreuves de sélection. Les titulaires du BEP CSS sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité. Les dispositions qui seront prises pour les titulaires du bac pro ne sont pas encore arrêtées : il est très vraisemblable qu'elles seront au moins équivalentes à celles qui existaient pour le BEP CSS. Il est également possible que le titulaire du bac pro, admis en IFAS, bénéficie d'allègements de formation (d'où un raccourcissement de la durée de formation) mais là encore, rien n'est décidé.

### **Comment devenir infirmier ?**

La préparation au métier d'infirmier s'effectue en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). L'admission s'effectue sur concours (*directement après le baccalauréat ou après une préparation spécifique*), pour des études en trois ans qui conduisent au diplôme d'Etat (DE) d'infirmier.

L'orientation à recommander pour un ou une élève de troisième qui a ce projet professionnel est celle de la seconde générale et technologique, et particulièrement le cursus ST2S qui permet d'initier les élèves à la culture médico-sociale et à la réflexion sur les questions de santé et sociales.



#### 4 **“J’entre en bac pro “ASSP”... Que vais-je faire ?**

Le programme comprendra des enseignements généraux et des enseignements professionnels (techniques professionnelles liées à l’hygiène, aux projets de vie, à la vie sociale, aux repas, au confort, sciences médico-sociales, nutrition et alimentation, biologie et microbiologie). Des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), dont la durée totale sera de 22 semaines, sont prévues sur les trois années de formation. Au cours de l’année de 1ère, un BEP pourra être validé (certification intermédiaire).

#### **“Je veux entrer en bac pro, il y a deux options, “à domicile” et “en structure”. Quelles sont les différences entre les deux options ? Comment se déterminer entre l’une ou l’autre ?**

Pour l’option “à domicile”, l’accent est mis sur :

- L’organisation du travail en équipe.
- L’accompagnement des actes de la vie quotidienne (aide à la toilette, à la mobilisation, au maintien de la vie sociale).
- La surveillance de l’état de santé de la personne.
- L’aménagement et l’hygiène du cadre de vie de la personne : nettoyage, entretien du linge, sécurisation des locaux.
- La conception et la réalisation de repas.
- La gestion de documents de la vie quotidienne...

Pour l’option “en structure”, l’accent est mis sur :

- Les activités liées aux soins d’hygiène et de confort auprès d’adultes non autonomes : aide à la toilette et au confort de la personne, aide à la mobilisation.
- La surveillance de l’état de santé de la personne.
- Les activités de maintien de la vie sociale : projet d’animation.
- Les actions d’éducation à la santé.

Les activités de l’option “à domicile” sont davantage tournées vers la vie quotidienne, en structures ou à domicile, secteur en plein essor.

Celles de l’option “en structure” vers les soins aux personnes dépendantes et en structures.

#### **“Je veux m’occuper d’enfants” : quelle voie choisir ?**

Les deux voies (professionnelle d’une part, générale et technologique, d’autre part) conduisent à des diplômes qui permettent de s’occuper d’enfants, mais à des niveaux de qualification différents, par exemple :

- après le bac pro, le diplôme d’auxiliaire de puériculture ;
- après un baccalauréat général ou technologique, le diplôme d’État d’éducateur de jeunes enfants ou la formation d’infirmier en vue du diplôme de puériculteur/puéricultrice.

Il existe aussi un CAP, le CAP “Petite enfance” qui n’est ouvert en formation initiale dans l’académie qu’en apprentissage

Le titulaire du bac professionnel, option “à domicile”, peut assurer auprès d’enfants :

- Les activités liées à l’hygiène, au confort et à la sécurisation.
- Les activités d’éveil et de loisirs, de maintien de l’autonomie (enfants handicapés).
- La préparation et l’aide à la prise des repas.
- L’entretien de son cadre de vie (locaux et linge).

Il faut avertir les élèves qu’occuper un emploi auprès d’enfants nécessite de la maturité et que ces emplois leur seront difficilement accessibles dès leur sortie de formation, après l’obtention du bac pro. Il est également indispensable de préciser aux élèves que, dans le domaine des services à la personne, les besoins les plus importants dans les années à venir concerneront d’abord les personnes âgées.